

# **STOP**

## **aux violences sexuelles et sexistes à l'Université**

**(comme ailleurs !)**

A l'Université, comme ailleurs, les violences sexuelles et sexistes sont bien présentes. A l'UBO, comme ailleurs, les violences sexuelles et sexistes sont bien présentes. Et il faut que ça cesse !

Dans les universités, grandes écoles ou encore instituts de recherche, publics ou privés, existent des rapports de pouvoir pouvant conduire à des abus, entre étudiant·e·s, entre étudiant·e·s et enseignant·e·s/membres du personnel, entre personnels, dans le cadre des activités d'enseignements, de recherche ou de la vie universitaire. Pour exemple, à l'automne 2022 à l'UBO, un enseignant a agressé sexuellement une étudiante (propositions sexuelles à demi-mot, baiser contraint, contacts physiques dans le cadre d'un RDV dans son bureau...). Il est passé devant la section disciplinaire la semaine dernière (seulement !), l'étudiante ayant osé parler. Et cet exemple est loin d'être isolé ! Selon l'enquête Virage à l'UBO (2015), 17,5% des étudiant·e·s interrogé·e·s indiquaient avoir subi harcèlement et/ou agression.s sexuelle.s au cours des 12 derniers mois (les victimes étant davantage des femmes et les auteurs, exclusivement des hommes).

**Nous réclamons un engagement plus visible et efficace de l'UBO dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, impliquant les étudiant·e·s et les membres du personnel enseignant·e·s, chercheur·se·s et BIATSS.**

*A minima*, l'université doit suivre les préconisations du *Vade-mecum* produit en 2017 par l'ANEF (Association nationale des études féministes), le CLASCHEs (Collectif anti-sexiste de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) et de la CPED (Conférence permanente des chargé·e·s de mission égalité et diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), avec le soutien du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il préconise, par exemple, lorsqu'une sanction est prononcée par la commission/section disciplinaire, d'afficher les décisions de la commission de manière large et en mentionnant explicitement les faits à l'origine de la sanction dans une double perspective de prévention et de transparence. Il est recommandé également aux établissements de communiquer rapidement à l'extérieur, y compris dans la presse, sur les décisions prises par leur commission disciplinaire. **Qu'en est-il l'UBO ?**

**La honte et la peur doivent changer de camp !**

**Rassemblement le 16 novembre 2023,  
à 12h30, parvis de la Fac Segalen (UBO)**

Signataires : Le Planning familial de Brest, l'Union Pirate, la Fédé B